



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
4 AVENUE LOUISE MICHEL  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

## Vos références

**Numéro fiscal :**  
Déclarant 1 (C) : 02 26 600 942 036  
Déclarant 2 (C) : 12 29 976 922 433  
**Référence de l'avis :** 24 77 A321210 52  
**Adresse d'imposition au 01/01/2024 :**

4 ALL DU DOCTEUR ROUX

77170 BRIE COMTE ROBERT

**Numéro FIP :** 770 88 49 1261788789 4 A  
**Numéro de rôle :** 011  
**Date d'établissement :** 08/07/2024  
**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2024

**Identifiant service :** 77016

AGUILLON LAILA YAMBA  
OU AGUILLON NICOLAS  
4 ALL DU DOCTEUR ROUX  
77170 BRIE COMTE ROBERT

## Somme qui vous est remboursée

**924,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR40 2004 1010 126X XXXX XXX3 327

Identifiant de la banque : PSSTFRPPSCE

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Vos contacts



### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



### Par téléphone

au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



### Sur place

auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN

SAID SAVIGNY LE TEMPLE

40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 59 504

**Nombre de parts :** 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

# Avis d'impôt établi en 2024

# Impôt sur les revenus de 2023

N°fiscal : 02 26 600 942 036

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : KOZZONGADA FANGANY

Déclarant 2 - Nom de naissance : AGUILLON

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

Détail des revenus	Déclar. 2			Total
Salaires.....	58616			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	58616			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5862			
Salaires, pensions, rentes nets.....	52754			52754
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>52754</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>52754</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				2076
Décote.....				- 505
Impôt avant réductions d'impôt.....				1571
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Dons : personnes en difficulté.....	156	156	117	
Dons aux oeuvres.....	300	300	198	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				<b>- 315</b>
<hr/>				
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1256
<hr/>				
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2023 dû <sup>53</sup> :				1256
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 2537
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 357
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....</b>				<b>- 924</b>
<hr/>				
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				924
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<hr/>				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> ..... **59504**

**Revenus exonérés**

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	<b>Déclar. 2</b>
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	7500
		6750

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	<b>Déclar. 1</b>	<b>Déclar. 2</b>
	16394	20868
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	5435
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4924
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 5570
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 5950
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 21879

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024**

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

**AUTRES INFORMATIONS**

**Taux moyen d'imposition..... 2,38%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition..... 11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.